

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2016

Sont présents, à 20h à la salle communautaire du Rural, 62 citoyennes et citoyens de Givisiez qui siègent sous la présidence de Mme Suzanne Schwegler, Syndique, ainsi que d'une journaliste des Freiburger Nachrichten.

Mme la Syndique a le plaisir d'ouvrir cette assemblée communale d'automne et de saluer tous les participants très cordialement.

Elle salue la présence de la presse et informe que cette Assemblée sera enregistrée afin d'assurer une parfaite conformité avec le procès-verbal qui en est dressé. Elle déclare donc cette Assemblée communale ouverte.

Elle excuse les absences de, M. Jean-Benoît et Mme Denise Bard, M. Daniel Berset, M. Jean-Daniel Bersier, M. Jérôme Broch, M. Grégoire Ramuz, ainsi que de RadioFR.

Elle donne lecture de l'ordre du jour figurant dans la convocation.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 23 mai 2016
2. Modernisation de la gare de Givisiez : présentation du projet de passerelle et des mesures d'accompagnement
3. Budget de fonctionnement 2017
4. Budget d'investissements 2017 :
 - 4.1 Réfection de la place de jeux de Jubindus
 - 4.2 Remplacement de l'éclairage public
 - 4.3 Crédit d'étude lié à la modernisation de la gare de Givisiez (passerelle)
5. Désignation de l'organe de révision pour 2016-2018
6. Election d'un Conseiller/-ère d'Agglomération
7. Modification des statuts de l'ACoPol
8. Modification des statuts de Coriolis Infrastructures
9. Divers

Convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes (LCo) et à la décision de l'Assemblée communale du 23 mai 2016, par insertion dans la Feuille officielle no 47 du 25 novembre 2016, par avis au pilier public, par insertion sur le site Internet de la commune ainsi que par le Message d'automne 2016 du Conseil communal distribué à chaque ménage, cette Assemblée peut dès lors siéger valablement.

M. Daniel Chassot et M. Paul Limat sont désignés comme scrutateurs et acceptent leur charge. Conformément à l'article 18 LCo, les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées.

Mme la Syndique rappelle la qualité de citoyen de Givisiez, nécessaire pour participer aux délibérations, et prie les éventuels auditeurs de prendre place sur les sièges disposés sur le côté latéral de la salle. Pour la précision du procès-verbal, les intervenants sont invités à indiquer préalablement leur nom et le quartier où ils habitent.

1 PROCES-VERBAL

Par décision du Conseil communal, mentionnée dans la convocation, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 23 mai 2016 n'est pas lu : il pouvait être consulté au bureau communal ainsi que sur le site Internet de la commune www.givisiez.ch.

Conformément à l'article 13 du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes, ce procès-verbal a été approuvé par le Conseil communal en séance du 13 juin 2016.

Mme la Syndique ouvre la discussion, mais personne ne demande la parole. Elle propose le vote à mains levées :

- **le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 23 mai 2016 est approuvé à l'unanimité des voix exprimées, avec remerciements à son auteure Madame Ariane Menoud.**

2 MODERNISATION DE LA GARE DE GIVISIEZ : PRESENTATION DU PROJET DE PASSERELLE ET DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Mme la Syndique se réfère au document publié en page 5 du Message.

En préambule, Mme la Syndique précise que la présentation de ce soir reprend en grande partie celle effectuée le 5 décembre dernier, notamment par les CFF.

"Ce projet est un défi technique, par le déplacement de la gare existante tout en maintenant au maximum une circulation des trains.

Un service de bus sera mis en place au moment des interruptions de trafic ferroviaire, prévues en deux temps :

- la première fois en 2018 pendant 6 semaines*
- la seconde fois en 2019 pendant 2 semaines*

La suppression du passage à niveau et l'aménagement du Pont du Tiguellet sont deux conséquences majeures de cette modernisation.

L'accès aux quais sera assuré par un franchissement sous forme de passerelle répondant aux exigences d'une mobilité douce imposée par la mesure 21.9 de l'Agglomération, avec une accroche sud faisant partie intégrante du MEP des Taconnets (dont les TPF assureront la réalisation), et une accroche nord dont la Commune souhaite encore définir la conception et le tracé définitif. Le crédit d'étude que le Conseil communal souhaite obtenir de votre part (point 4.3 de l'ordre du jour de notre Assemblée) permettra, nous osons l'espérer, de mener ces réflexions dans des conditions optimales.

La modernisation de la gare de Givisiez, par son déplacement à l'est, a pour but la réalisation d'une gare moderne conforme à la loi sur les personnes à mobilité réduite (LHand).

Elle apportera également une meilleure desserte ferroviaire pour la commune, notamment :

- 1 train chaque 15 minutes en direction de Fribourg ;*
- 1 train chaque 30 minutes en direction de Payerne et de Morat ;*
- 3 x plus de trains ;*
- un nombre de voyageurs multiplié par 8 !*

L'investissement consenti pour réaliser ce projet s'élève à quelque 55 mio de francs. La passerelle est

estimée à quelque 6,7 mio, dont 4,5 mio à répartir entre la Confédération, le Canton, l'Agglomération et la Commune de Givisiez.

Mon collègue Vladimir Colella vous présentera le plan de financement de la passerelle dans quelques minutes.

L'ensemble du financement doit être assuré d'ici à fin mai 2017. Nous devons donc vous présenter cet objet le 22 mai prochain pour approbation. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal tient à pratiquer une communication la plus ouverte et efficace possible (la présentation publique de lundi 5 décembre en était l'une des étapes...) et nous restons à votre disposition pour tout complément d'information jusqu'à cette échéance.

Le croquis affiché à l'écran représente l'accès aux trains avec un escalier et un ascenseur afin de répondre aux normes légales de la loi sur les handicapés (LHand) et de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT). On y distingue une rampe d'escalier de part et d'autre de la cage d'ascenseur.

La passerelle à mobilité douce sera utilisée à la fois par les piétons et les vélos, qu'ils circulent en transit ou qu'ils souhaitent accéder à la gare.

Les flux seront séparés afin de garantir une bonne cohabitation de ces deux modes de déplacement et, surtout, afin d'assurer la sécurité sur les rampes de la passerelle. Cet aspect sécuritaire interpelle actuellement le Conseil communal, et c'est en raison de ces hésitations que votre Exécutif souhaite mener des réflexions complémentaires au projet initial élaboré par les CFF.

Un but essentiel sera cependant atteint grâce à ce franchissement : la liaison entre la route du Tir Fédéral et la route des Taconnets sera réalisée, supprimant du même coup la césure que représente aujourd'hui la voie ferrée.

Le résultat du MEP des Taconnets, connu le 8 novembre dernier, a fait apparaître une modification substantielle de l'accroche sud. Soucieuse de la configuration de l'accroche nord, la Commune de Givisiez a souhaité participer aux prochaines réflexions menées par les CFF et les TPF afin de repenser et d'adapter l'accroche destinée à rejoindre la route du Tir Fédéral. Une première séance est d'ores et déjà prévue.

Le crédit d'étude proposé sous point 4.3 devrait permettre une réflexion nouvelle et des décisions mieux

adaptées à la configuration du terrain, aux normes de sécurité et aux attentes de la population de Givisiez.

L'accroche nord, qui ne revêt pas d'obligation pour les CFF, est à privilégier absolument. La Commune y accordera toute son attention, je peux vous l'assurer.

Il faut toutefois garder à l'esprit le timing des prochaines étapes, sachant que des éventuelles modifications du projet pourraient mettre en péril le mécanisme du financement accordé par la Confédération.

Toute demande de modification devra impérativement être intégrée au projet dans le deuxième semestre 2017.

Monsieur Vladimir Colella vous présentera les aspects finance et mobilité douce de ce projet lors de son intervention sous point 4.3.

La mesure 21.9 du Plan d'agglomération de 2^e génération entraîne dans son sillage bon nombre d'autres mesures infrastructurelles, essentiellement de mobilité douce, imposées par l'Agglomération.

De nombreuses mesures contraignantes sont liées à ce projet de franchissement des voies de la nouvelle gare de Givisiez. C'est un souci que le Conseil communal garde présent à l'esprit, non seulement en termes de réalisation mais surtout en termes de financement.

À ce propos, le Conseil communal sollicitera votre approbation, au printemps prochain, pour le financement de la mesure 21.9 estimé à quelque CHF 900'000 pour sa part communale.

La réalisation de cet important projet de modernisation dépend très étroitement de l'acceptation de ce financement par la Commune et par l'Agglomération, cette dernière devant également soumettre le financement (à part égale à celle de la Commune) à son Conseil d'agglomération. Le vote interviendra quelques jours avant notre décision communale.

En guise de conclusion, je constate que P'tit Givi a très bien compris les intentions de vos Autorités : Le Conseil communal souhaite effectivement satisfaire au mieux les attentes de sa population.

Je vous remercie de votre attention."

Mme la Syndique ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Syndique clôt ce point 2 de l'ordre du jour, en remerciant le nombreux public qui a assisté à la présentation du 5 décembre

dernier sur ce dossier et sur le résultat du MEP des Taconnets.

3 BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2017

Mme la Syndique introduit cet objet, en se reportant aux pages 6 à 15 du Message d'automne :

"Le budget 2017 a été élaboré avec une grande prudence. Peut-être trop grande, diront certains.

Mais il importait au Conseil communal, pour son premier exercice budgétaire, de ne pas minimiser certains paramètres déterminants pour l'élaboration du budget de fonctionnement de notre Commune.

Les rentrées fiscales sont à la baisse, des engagements toujours plus importants nous lient au Canton et à l'Agglomération notamment. Une certaine prudence était donc de mise en ces temps incertains.

Espérant faire preuve de sagesse, le Conseil communal s'est inspiré de cette pensée visionnaire de Winston Churchill :

"Un bon politicien est celui qui est capable de prédire l'avenir et qui, par la suite, est également capable d'expliquer pourquoi les choses ne se sont pas passées comme il l'avait prédit !"

Les comptes nous diront, au printemps prochain, si nous avons été trop prudents ou juste ce qu'il fallait.

Pour l'heure je vous remercie de votre confiance, et je remercie d'ores et déjà la Commission financière pour son travail, son soutien et ses conseils avisés."

Mme la Syndique passe la parole au responsable des finances, M. Vladimir Colella.

M. Vladimir Colella, Conseiller communal responsable du dicastère Finances et Mobilité, présente le budget de fonctionnement 2017.

"C'est un plaisir pour moi de présenter ce premier budget de la législature 2016-2021. Il est vrai que ce plaisir aurait été d'autant plus grand si le budget avait pu être positif. Il se trouve que, pour un certain nombre de raisons, le budget 2017 présente un excédent de charges de CHF 473'155.

Cet excédent de charges s'explique en premier lieu par une évolution des charges liées. En effet, l'Association nouvellement créée pour le Service des

curatelles de la Sonnaz engage un nouveau collaborateur et déménagera très prochainement dans de nouveaux locaux à aménager. Dans le même ordre d'idées, la participation communale augmente également pour le Service social de la Sonnaz. D'autres postes augmentent de manière significative, à savoir les charges liées au cycle scolaire obligatoire ou les frais liés à la fréquentation de citoyens de Givisiez au conservatoire de Fribourg.

L'excédent de charges s'explique également par l'estimation fiscale effectuée. Nous avons, lors de nos projections, obtenu une fourchette relativement large et nous avons opté, dans une optique de prudence, pour la limite inférieure.

En effet, nous avons tenu compte d'un certain nombre de départs de "bons" contribuables, malheureusement pas totalement compensés par les nouveaux arrivants. Les calculs de nos estimations sont ainsi pondérés par les acomptes d'impôts 2016 envoyés à nos contribuables actuels. Nous avons également pris en compte que les recettes fiscales liées à l'imposition des fonctions dirigeantes qui pourraient disparaître dès l'année prochaine. Heureusement, cette recette fiscale ne disparaîtra pas à si court terme. Finalement, nous avons tenu compte, dans nos estimations, de la récurrence des remboursements dus à titre d'impôts forfaitaires.

Cette prudence quant à nos rentrées fiscales a eu pour effet positif de nous obliger à analyser de manière approfondie le budget afin de pouvoir traquer tous les francs potentiels d'économie. Ainsi, nous avons pu réduire les dépenses communales non liées sans pour autant diminuer votre qualité de vie. Avec ces efforts, nous nous préparons également à la possible entrée en vigueur de la troisième réforme des entreprises, la RIE III, qui impactera grandement les recettes fiscales liées aux personnes morales ces prochaines années.

Nous sommes toutefois confiants car, en présentant ce budget déficitaire, nous savons que nous nous situons dans le bas de la fourchette. Ainsi, le résultat à la fin de l'année 2017 sera, en tous les cas, meilleur que celui budgété. Il est même possible, en tenant compte du haut de la fourchette d'estimation, que les comptes 2017 présentent, au final, un résultat positif.

Je vous prie donc de bien vouloir accepter ce budget de fonctionnement 2017. A cette fin, je passe la parole à Monsieur Equey, président de la Commission financière, pour son préavis."

M. Philippe Equey, président de la Commission financière, en lit le préavis :

"Les membres de la Commission financière se sont réunis à plusieurs reprises pour examiner le budget de fonctionnement de l'exercice 2017. Pour réaliser notre mission, nous avons à disposition la documentation remise par l'administration communale.

Des rencontres ont également été organisées avec des représentants du conseil communal. Nous avons ainsi pu poser toutes les questions utiles pour nous permettre d'émettre une appréciation consciencieuse sur le budget qui vous est soumis ce soir.

En résumé, le budget 2017 comparé avec celui de 2016 se présente de la manière suivante :

	Budget 2016	Budget 2017	Ecart en %
Total des recettes	16'632'990	16'071'895	- 3,4 %
Total des dépenses	<u>15'400'600</u>	<u>15'228'781</u>	- 1,1 %
Bénéfice avant amort. et réserves	1'232'390	843'114	
./. Amort. obligatoires	<u>- 851'670</u>	<u>- 859'085</u>	
Résultat après amort. oblig.	380'720	- 15'971	
+ Dissolution de réserves	960'000	15'781	
./. Attribution aux réserves obligatoires	- 377'465	- 472'965	
./. Amort. supplémentaires	<u>- 860'000</u>	<u> </u>	
Résultat net budgété	103'255 =====	- 473'155 =====	

Tant les recettes que les dépenses ont été revues à la baisse par rapport au budget 2016. Toutefois, la baisse des recettes est bien supérieure à celle des dépenses, ce qui laisse apparaître un déficit représentant le 2,9% des recettes.

Des produits en diminution

La Commission financière est consciente que les recettes de la Commune stagnent ces dernières années. Toutefois, sans la prudence excessive du nouveau Conseil communal dans l'évaluation du rendement fiscal 2017, le budget aurait pu présenter un résultat équilibré, voire même bénéficiaire.

Des charges également en diminution

Visiblement, le nouveau Conseil communal veut mettre un frein aux dépenses. Nous avons pour preuve les constats suivants :

- Les charges salariales sont en recul suite à la diminution de l'effectif des membres du Conseil

communal et au non-remplacement de postes vacants à l'édilité.

- Au chapitre de l'entretien du patrimoine et des prestations de service, les dépenses ont été revues à la baisse et représentent une économie non négligeable.
- Il en est de même pour les aides aux sociétés sportives et le subventionnement des abonnements aux transports publics dont les modalités de distributions ont été revues à la baisse.

Seule une augmentation des charges liées est à prévoir pour la scolarité obligatoire et pour le Service social de la Sonnaz.

Amortissements et réserves obligatoires

Les amortissements obligatoires correspondent aux montants imposés par le Service des communes et s'élèveront en 2017 à 859'085 francs.

Quant au prélèvement de 15'781 francs sur les réserves, il représente le montant nécessaire à l'équilibre du compte d'exploitation déficitaire du réseau d'eaux usées.

L'attribution de 472'965 francs aux réserves obligatoires représente pour l'essentiel les montants destinés au renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées provenant de la nouvelle taxe de base introduite au 1^{er} janvier 2016.

Conclusion

La Commission financière propose dès lors à l'Assemblée communale de ce soir d'approuver le budget de fonctionnement 2017 tel qu'il vous est soumis et présentant un excédent de charges de 473'155 francs."

M. Colella ouvre la discussion générale sur le budget 2017.

M. Jean-Claude Bourguet, rue des Grives, se demande s'il ne serait pas possible de confier à la Police intercommunale les tâches budgétisées à hauteur de CHF 4'500 pour les interventions pol route des sapeurs-pompiers.

D'autre part, il constate que les frais liés au Conservatoire sont en augmentation de CHF 22'000, comme cela a déjà été dit. Mais, dans le même temps, il souligne que le prix de vente de la carte journalière CFF va augmenter de CHF 35 à 40. Ne pourrions-nous pas faire un peu de social, en tenant compte notamment que

les gens qui utilisent ces abonnements ne sont pas les plus aisés, mais plutôt des personnes âgées dont leurs rentes n'ont pas été adaptées depuis des années ? D'autre part, il relève que des communes n'ont pas augmenté ce prix de vente. Il précise encore que les personnes qui fréquentent le Conservatoire ont les moyens financiers nécessaires et peuvent se payer les transports.

Le dernier point de son intervention concerne les ordures. Le budget 2016 présente un résultat de CHF 29'570 alors que le budget 2017 prévoit un résultat de CHF 8'870 et que les comptes 2015 soldent sur un résultat de CHF 40.90. Il souhaite savoir comment de telles différences sont possibles.

M. Schuwey précise que la Police intercommunale ne travaille en principe pas le week-end. Toutefois, lors de grandes manifestations, elle intervient pour prêter main forte à la police route des sapeurs-pompiers qui, eux, interviennent eux tout au long de l'année.

Concernant le chapitre des déchets, M. Schuwey ne peut répondre, ayant repris ce dicastère au début de cette législature seulement. Une réponse sera adressée directement à M. Bourguet.

Pour la participation de Givisiez au Conservatoire, M. Colella précise qu'il s'agit d'une charge liée, facturée en fonction des élèves qui suivent les cours et qui sont établis à Givisiez. Il n'est pas possible de choisir le montant à payer, qui nous est imposé en fonction du nombre d'élèves.

Quant au prix de vente des cartes journalières, M. Colella informe que les CFF ont augmenté ce prix en décembre 2016. Il précise que la plupart des communes de la région ont également augmenté le prix de vente à leurs citoyens.

M. Philippe Fragnière, La Gaîté, intervient sur deux points.

Il souhaite en effet savoir quelle est la politique de la Commune en matière de transports. Il est prévu de réduire les subventionnements des titres de transports. Mais quel montant ces subventions représentent-elles ? Dans un même temps, il est prévu de construire une nouvelle gare, avec une augmentation du trafic des trains, ce qui est positif. Mais d'un autre côté, les subventions diminuent. Il constate là un certain paradoxe.

D'autre part, les charges diminuent. Mais qu'en est-il des produits, qu'il faudrait augmenter ? Par exemple, le personnel communal et les enseignants disposent-ils de places de parc gratuites ? Il n'y a pas que le

citoyen qui doit faire un effort. Quant à la mise à disposition des infrastructures sur le site de Chandolan, n'y aurait-il pas lieu d'y mettre en place un stationnement payant, ce qui représenterait une certaine manne financière supplémentaire ?

Pour ce qui est du subventionnement des titres de transport, M. Colella précise que le fait de supprimer la subvention pour les adultes permet d'économiser annuellement environ CHF 43'000. Pour les jeunes et les étudiants, le subventionnement a toutefois été maintenu.

Mme la Syndique relève que, concernant la modernisation de la Gare, il ne s'agit pas d'une décision de la Commune. La gare actuelle ne répond plus aux normes et la modification nous est imposée. Cet aménagement engendre des conséquences financières importantes, que nous sommes quelque peu forcés de réaliser. Bien évidemment, cela sera en faveur d'une meilleure qualité de vie. Il faut toutefois relever qu'il n'y aura pas moins de voitures au carrefour de l'Escale. En effet, le trafic routier ne cessera d'augmenter, étant donné que la réalisation du MEP des Taconnets engendrera notamment une augmentation des logements et, par conséquent, des habitants. Elle précise également que le Conseil communal a longuement discuté sur les décisions prises concernant le subventionnement des titres de transports ainsi que les cartes journalières. Elles sont valables dans l'immédiat pour une année. S'il s'avère que notre action est négative, le Conseil examinera un éventuel retour en arrière.

Quant aux cartes journalières, nombre de personnes qui en profitent disposent des moyens financiers nécessaires pour s'acquitter d'un titre de transport à prix normal, mais puisqu'il existe des abonnements, autant en profiter. On peut presque parler de "tourisme" des cartes journalières.

S'agissant des places de parc, Mme la Syndique répond que le personnel communal ne paie pour l'instant pas les places de parc mises à disposition. Ce point est effectivement à discuter.

Par rapport aux endroits où des personnes extérieures viennent et profitent, cette réflexion doit être menée, car cela peut être une possibilité de produits supplémentaires. Cela devra être examiné lorsque les endroits seront développés, notamment le projet du parc des sports de Chandolan. Il s'agit toutefois d'une remarque pertinente.

M. Fragnière trouve dommage que ces réflexions n'aient pas été faites auparavant et que le citoyen doive aujourd'hui en subir les conséquences. Il est conscient que les charges ont diminuées mais les produits doivent également être augmentés. Il souhaite que le Conseil

communal reporte d'une année l'annulation de la subvention pour les transports publics pour les seniors.

Mme la Syndique confirme que les remarques faites par M. Fragnière sont pertinentes et le Conseil communal y réfléchira. S'il est constaté que des décisions ne sont pas bonnes, la situation sera revue. Elle rappelle que nous sommes en début de législature et que le Conseil communal a souhaité être prudent et a pris les décisions qu'il pensait bonnes. S'agissant des gestes "sociaux", Mme la Syndique promet qu'il n'est pas dans l'intention du Conseil de diminuer la qualité de vie des citoyennes et citoyens de Givisiez.

M. Didier Carrard, impasse du Longchamp, souhaite adresser ses félicitations au nouveau Conseil communal pour l'élaboration de ce premier budget, exercice qui n'a pas dû être facile en raison des circonstances. Il est surtout content de voir que l'attitude est de maîtriser les dépenses plutôt que d'augmenter les taxes et les impôts. S'agissant de la suppression du subventionnement des titres de transports, il pense cependant que le Conseil communal devrait réexaminer la question.

Mme la Syndique apprécie la sensibilité de M. Carrard. Le Conseil communal a en effet dû faire face à quelques semaines difficiles au moment de la démission d'une collègue, très peu après son entrée en fonction. M. Colella a accepté de reprendre la responsabilité des finances, ce qui n'est pas chose facile. Des remerciements lui sont adressés.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Syndique ordonne le vote à mains levées :

- **A l'unanimité des voix exprimées moins une abstention, l'Assemblée approuve le budget de fonctionnement 2017, tels que proposé par le Conseil communal.**

4 BUDGET D'INVESTISSEMENTS 2017

M. Colella introduit la présentation du budget d'investissements 2017 en ces termes :

"Le Conseil communal souhaite effectuer trois investissements en 2017. Ces investissements vous seront présentés dans un instant.

Je souhaite toutefois préciser, en introduction que, lors du contrôle de l'endettement 2015 par le Service des communes, ce dernier a constaté que la Commune de Givisiez présentait un crédit disponible négatif. En effet, notre endettement dépassait pour la première fois la limite de crédits autorisés, réduisant à néant la capacité d'autofinancement de la Commune.

Le Service des Communes précise que notre crédit disponible est en négatif de CHF 1'488'734.87. Ce chiffre est le résultat de la limite de crédit autorisée qui s'élève à CHF 19'026'185.65 par rapport notre endettement net au 31.12.2015 qui s'élevait à CHF 20'514'920.52.

En clair, nous avons plus d'endettement que la limite de crédit autorisée. Ceci résulte en partie du fait que, ces dernières années, les dettes n'ont pas été amorties financièrement autant que comptablement selon les amortissements obligatoires donnés par le Service des Communes.

Aujourd'hui, pour tout nouvel investissement, quel qu'en soit le montant, nous devons donc le présenter avec un financement par emprunt bancaire et demander une autorisation de financement au Service des Communes.

En conséquence, nous avons opté pour une stratégie de désendettement, et ce dès cette fin d'année 2016.

Pour 2017, nous avons donc prévu de réaliser uniquement ce qui est vraiment primordial au niveau des investissements et d'échelonner le reste, également avec prudence, entre 2018 et 2021 afin de retrouver une situation d'endettement plus clémente. Il s'agit à court/moyen terme de pouvoir assumer au niveau du budget de fonctionnement la charge financière de nos emprunts (intérêts et amortissements obligatoires) et ce, bien évidemment, tant au niveau comptable que financier.

En ne renouvelant pas certaines dettes arrivées à échéance tout dernièrement, cette stratégie de désendettement porte déjà ses fruits et c'est avec confiance que nous vous soumettons les investissements qui vous seront présentés ultérieurement."

A son tour, M. Philippe Equey, président de la Commission financière, intervient :

"La Commission financière tient à rendre attentive l'Assemblée communale que, lors du contrôle de l'endettement 2015 par le Service des communes, celui-ci a constaté que la commune de Givisiez ne disposait

plus de crédit disponible. En effet, son endettement dépassait pour la première fois la limite de crédits autorisés et sa marge nette d'autofinancement est également négative, réduisant à néant sa capacité d'emprunt. Ainsi, tout nouvel investissement financé par emprunt devra dorénavant avoir l'autorisation du Service des communes.

Les gros projets réalisés ces dix dernières années, ainsi que la vente du Manoir, ont fortement contribué à réduire la capacité d'emprunt de la Commune. Il sera donc nécessaire, dans la mesure du possible, de retarder de nouveaux projets de manière à retrouver une nouvelle capacité d'investissement et à diminuer les dettes. La Commission financière invite dès lors le Conseil communal à prendre les mesures nécessaires sans tarder afin d'améliorer cette situation sans devoir procéder à une augmentation d'impôt."

4.1 Réfection de la place de jeux de Jubindus

M. Hervé Schuwey, Conseiller communal responsable des services communaux, présente cet objet en se référant aux explications publiées par le Conseil communal à la page 17 de son Message.

"Comme vous avez pu le lire en détail dans le Message Communal d'automne, la place de jeux de Jubindus est fréquentée à souhait. Toutefois, il n'est pas possible de jouer avec la sécurité au regard des ébats on ne peut plus téméraires parfois de nos chères petites têtes blondes. C'est pourquoi, afin de garantir la sécurité de ladite place, le Conseil communal, en accord préalable avec la Commission financière, a pris les devants et a déjà entrepris les travaux de réfection nécessaires à la maintenance sécuritaire de cette place de jeux au cours de l'été 2016."

M. Philippe Equey, président de la Commission financière, en lit le préavis :

"A fin juin dernier, le Conseil communal a abordé la Commission financière pour un investissement urgent sur la place de jeux de Jubindus car la sécurité de nos enfants n'était plus garantie vu la dégradation du revêtement. Après discussion, nous avons donné notre accord pour que les travaux soient entrepris sans tarder.

Les travaux réalisés ayant coûté un peu moins cher que ceux budgétisés, la Commission financière demande à l'Assemblée communale de ce soir de bien vouloir

ratifier les travaux de réfection de la place de jeux de Jubindus pour un montant de 45'485.- francs, à financer par prélèvement des liquidités de la Commune."

Personne ne demandant la parole, M. Colella ordonne le vote à mains levées :

- **A l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée octroie un crédit de CHF 45'485 pour la réfection de la place de jeux de Jubindus.**

4.2 Remplacement de l'éclairage public

M. Hervé Schuwey, Conseiller communal responsable des services communaux, présente cet objet en se référant aux explications publiées par le Conseil communal à la page 18 de son Message.

"Dans le cadre du rajeunissement du système d'éclairage public de notre Commune, il reste deux derniers secteurs à assainir, celui de la route Jo-Siffert et une partie du secteur de la route de la Chassotte. Ces deux secteurs sont encore équipés d'anciennes lampes au sodium, lesquelles ne peuvent plus être remplacées du simple fait qu'elles ne se fabriquent plus. Dès lors, dans le cadre d'un programme d'encouragement E 300, le Groupe E offre un rabais conséquent par candélabre. Comme vous avez pu le lire dans le Message, ces nouveaux candélabres seront équipés d'un système permettant de réduire l'intensité lumineuse durant la nuit. Selon le Groupe E, et en cas d'acceptation de l'offre, l'économie annuelle pour notre Commune se monterait, dans le cas qui nous occupe, à 67,8%, ce qui n'est pas rien au fil du temps. Ce n'est donc pas peu dire que d'affirmer, comme dit l'adage, que le jeu en vaut donc la chandelle dans ce cas de remplacement de l'éclairage public dans les secteurs susnommés."

M. Philippe Equey, président de la Commission financière, en lit le préavis :

"La Commission financière approuve la décision du Conseil communal d'assainir et de rajeunir les derniers tronçons de l'éclairage public.

Elle recommande donc à l'Assemblée communale de ce soir d'accepter les travaux de remplacement d'une partie de notre éclairage public pour un montant de 45'000 francs montant financé par un emprunt bancaire de même montant. Ceci grèvera les comptes de fonctionnement d'un amortissement de 4% ou 1'800.- francs et d'intérêts calculés à 1,5% par an ou 675.- francs."

Personne ne demandant la parole, M. Colella ordonne le vote à mains levées :

- **A l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée octroie un crédit de CHF 45'000 pour le remplacement de l'éclairage public.**

4.3 Crédit d'étude lié à la modernisation de la gare de Givisiez (passerelle)

M. Vladimir Colella, Conseiller communal responsable des finances et de la mobilité, présente cet objet en se référant aux explications publiées par le Conseil communal à la page 19 de son Message.

"Nous avons déjà longuement parlé de la modernisation de la Gare. Il est temps de se pencher plus spécifiquement sur la passerelle de mobilité douce, qui fait l'objet du troisième investissement pour 2017.

Cette passerelle s'inscrit dans le plan d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg. A ce titre, il s'agit d'une mesure qui doit être financée par la Commune. Ce financement, étant donné que les premières factures sont prévues pour 2018, sera au menu de l'Assemblée communale du 22 mai prochain.

Le financement de la Commune s'élèvera au plus à CHF 4'500'000. De ce montant, 40% seront pris en charge par la Confédération, puis 20%, soit CHF 900'000, seront à la charge du Canton, de l'Agglomération de Fribourg et de la Commune de Givisiez. Nous aurons également l'occasion de revenir sur ce financement lorsque nous nous retrouverons ici-même au printemps.

La liste des mesures de mobilité touchant Givisiez est particulièrement longue et s'inscrit dans une réflexion d'envergure régionale. La passerelle en elle-même n'est, en réalité, qu'un maillon du réseau de mobilité planifié. En tant que trait d'union à travers la barrière que représente la voie de chemin de fer, cette passerelle est, bien évidemment, un élément essentiel de ces cheminements de mobilité.

Néanmoins, avant de présenter un dossier pleinement abouti lors de la prochaine Assemblée communale, nous souhaitons nous pencher, avec des yeux communaux, sur le projet proposé par les CFF afin de déterminer si les intérêts purement locaux ont pleinement été pris en compte.

Nous nous demandons en effet, puisque la partie sud de cette passerelle devra être adaptée au projet présenté par les TPF, si la partie nord ne pourrait pas être optimisée. La question sous-jacente est, pour être très clair : est-ce qu'on ne peut pas avoir mieux pour moins cher ?

Il s'agit d'une étude que nous souhaitons pouvoir mener avec notre bureau d'urbaniste Team+. Un crédit de CHF 50'000 est demandé à cet effet."

M. Philippe Equey, président de la Commission financière, en lit le préavis :

"Sur la base des informations complémentaires fournies à la séance d'informations publique du 5 décembre 2016, la Commission financière est favorable au crédit d'étude demandé pour parfaire l'étude de la réalisation de cette passerelle. Il est en effet important de bien penser tous les détails de l'implantation de cette passerelle et de ses points d'accroche.

La Commission financière demande donc à l'Assemblée communale de ce soir d'accepter le crédit d'étude de 50'000.- francs pour la passerelle liée à la modernisation de la gare de Givisiez, qui sera financé par un emprunt bancaire. Celui-ci grèvera les comptes de fonctionnement d'un amortissement annuel de 15% ou 7'500.- francs et d'un intérêt de 1,5% ou 750.- francs."

Personne ne demandant la parole, M. Colella ordonne le vote à mains levées :

- **A l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée octroie un crédit de CHF 50'000 pour le crédit d'étude lié à la modernisation de la gare de Givisiez (passerelle).**

5 DESIGNATION DE L'ORGANE DE REVISION POUR 2016-2018

M. Philippe Equey, Président de la Commission financière, lit la proposition suivante :

"Depuis les comptes au 31 décembre 2007, ce n'est plus la Commission financière qui procède au contrôle des comptes communaux mais une fiduciaire agréée pour nous conformer à la loi. Le mandat confié, sur notre proposition, à Multifiduciaire Fribourg SA par l'Assemblée communale du 21 mai 2013 s'est terminé par la révision des comptes au 31 décembre 2015.

Selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur, le mandat de la fiduciaire peut être prolongé jusqu'à une période maximale de trois ans.

Compte tenu du bon travail effectué par notre mandataire, la Commission financière propose à l'Assemblée communale de ce soir de prolonger le mandat de Multifiduciaire Fribourg SA pour une période de trois ans, de façon à couvrir les révisions des comptes des années 2016, 2017 et 2018."

Personne ne demandant la parole, M. Equey ordonne le vote à mains levées :

- **A l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée prolonge le mandat de Multifiduciaire Fribourg SA comme organe de révision pour une période de trois ans, pour les comptes communaux 2016, 2017 et 2018.**

Mme la Syndique remercie la Commission financière pour son travail inlassable et surtout pour son soutien et ses conseils en ce début de législature.

6 ELECTION D'UN/E CONSEILLER/ERE D'AGGLOMERATION

Mme la Syndique se réfère à la page 24 du Message et informe que, suite à la démission de Mme Marcella Pelle, Conseillère d'agglomération, un poste est à repourvoir au Conseil d'agglomération.

La représentation actuelle dans les divers organes de l'Agglomération est présentée ci-dessous :

Suzanne Schwegler	Comité Dicastère des promotions et commission culturelle
Daniel Känel	Conseil d'agglomération Bureau
Vladimir Colella	Conseil d'agglomération Commission d'aménagement régional et de mobilité (CARM)
Hervé Schuwey	Conseil d'agglomération Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement (CAME)
Poste à repourvoir	Conseil d'agglomération

Afin de remplacer Mme Pelle, le Conseil communal propose la candidature de Monsieur Gilles de Reyff, Conseiller communal, pour le Conseil d'agglomération.

Mme la Syndique présente la candidature de M. de Reyff comme suit :

"Je pars de l'idée qu'il n'est plus nécessaire de présenter notre collègue Gilles de Reyff, tant son engagement et ses qualités sont connus de notre noble assemblée et surtout de la population de Givisiez. Il sied toutefois de préciser que Monsieur Gilles de Reyff est membre du Conseil communal depuis 2006, et qu'il entame sa troisième législature au service de la Commune."

L'Assemblée ne propose aucun autre candidat.

Mme la Syndique ordonne le vote à mains levées pour l'élection de M. Gilles de Reyff comme Conseiller d'agglomération.

- **A l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée élit M. Gilles de Reyff Conseiller d'agglomération en remplacement de Mme Marcella Pelle.**

Mme la Syndique félicite M. Gilles de Reyff pour son élection et le remercie d'ores et déjà de son engagement complémentaire pour le bien de la Commune.

Mme la Syndique informe l'Assemblée que, lors de la prochaine séance du Conseil d'agglomération, en février prochain, la Commune proposera la candidature de M. de Reyff à la Commission financière de l'agglomération, en remplacement de Mme Pelle.

7 MODIFICATION DES STATUTS DE L'ACOPOL

Mme la Syndique donne la parole à M. Hervé Schuwey, Conseiller communal responsable de l'ordre public, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

M. Schuwey présente cet objet, en se référant aux explications publiées par le Conseil communal à la page 23 de son Message

"Pour rappel, l'association de communes pour la création et l'exploitation d'un corps de police intercommunale, l'ACoPol, a été créée en 2004 déjà. Cette association regroupe les communes de Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot et Villars-sur-Glâne, où elle est basée. La commune de Matran a émis le souhait de

rejoindre cette Association et de bénéficier ainsi des services de l'ACoPol. Pour mémoire, la commune de Matran fait frontière commune avec celle de Villars-sur-Glâne et peut donc parfaitement être incluse dans le périmètre de l'Association sans créer de difficultés ou de problèmes particuliers. La seule contrainte pour ce rapprochement est l'engagement d'un agent ou d'une agente supplémentaire afin que la bonne marche du service puisse être assurée pour la commune de Matran. Concrètement, cet engagement supplémentaire ne plombera pas les comptes de l'ACoPol. Au contraire, la contribution des communes baissera et passera, pour Givisiez, de CHF 42.54 à CHF 41.84 par habitant.

Cela dit, saisissant l'occasion de la demande d'adhésion de la Commune de Matran au sein de l'association, le comité directeur de l'ACoPol a décidé de procéder à une refonte des statuts de ce corps de police intercommunale, qui sépare dorénavant les dispositions purement statutaires des règlements régissant les affaires de police et du personnel. Dans sa séance du 27 octobre 2016, l'assemblée des délégués des communes respectives a accepté cette proposition. Au vu de ce qui précède et en conséquence, le Conseil communal recommande à la noble assemblée de céans d'approuver les modifications des statuts de l'ACoPol.

Pour information, les statuts n'ont pas été publiés dans le Message d'automne étant donné, comme le précise ledit Message, qu'ils peuvent être consultés et même téléchargés sur le site internet de la Commune, dans la rubrique "Quoi de neuf ?" Ils sont également disponibles sous format papier à l'administration communale."

Mme la Syndique remercie M. Schuwey pour ses explications et ouvre la discussion.

M. Philippe Fragnière, La Gaîté, se réjouit de l'agrandissement du territoire couvert par l'ACoPol mais, en ces temps d'austérité, se demande toutefois si l'engagement d'un agent supplémentaire est vraiment nécessaire.

Mme la Syndique confirme que, selon les renseignements obtenus par le Conseil communal, cet engagement est effectivement nécessaire.

M. Schuwey abonde en précisant que l'agent de l'ACoPol gérant le secteur de Givisiez a de plus en plus de travail, en raison notamment du fait que des zones de stationnement à durée limitée ont été introduites dans différents secteurs, engendrant par conséquent des contrôles supplémentaires. De plus, l'ACoPol est bien visible sur le territoire communal et effectue beaucoup de tâches au service de la population et des écoles

notamment. Il en va de même également pour toutes les autres communes.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Syndique propose le vote à mains levées :

- **A l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée approuve la modification des statuts de l'ACoPol, telle que présentée.**

8 MODIFICATION DES STATUTS DE CORIOLIS INFRASTRUCTURES

Mme la Syndique donne la parole à M. Daniel Känel, Vice-syndic responsable des affaires culturelles, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

M. Känel présente cet objet, en se référant aux explications publiées par le Conseil communal à la page 24 de son Message.

"L'objectif de cette modification des statuts vise à élargir le cercle des membres de Coriolis Infrastructures, qui est une association de communes constituée en 2007 afin de construire les théâtres de Equilibre et Nuithonie. Les communes de Fribourg, Villars-sur-Glâne, Givisiez, Granges-Paccot et Corminboeuf sont les communes fondatrices de cette Association. L'idée est de cette modification de statuts est d'attirer dans le cercle des membres les communes d'Avry et de Matran.

Pour Matran, l'Assemblée communale a déjà donné son accord. Quant à la commune de Avry, la décision est également prise ce soir.

L'objectif visant à agrandir le cercle des communes contributrices est d'assurer et de pérenniser le financement de ces infrastructures. Bien qu'étant déjà construites et fonctionnelles, cela représente quand même un certain montant au niveau des charges. Les produits sont principalement les participations des communes-membres et le solde est financé par l'apport du Casino. La réflexion était de pérenniser le financement des infrastructures. Les documents relatifs à ces modifications pouvaient être consultés sur le site internet ainsi qu'à l'administration communale.

Pour rappel, toute commune membre de cette association doit s'acquitter d'une contribution de CHF 32.50/habitant.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter cette modification des statuts de Coriolis Infrastructures."

Mme la Syndique remercie M. Känel pour ses explications et ouvre la discussion.

A la question de M. Philippe Equey de savoir ce qu'il en est de la participation de la Ville de Fribourg, M. Känel confirme que la Ville de Fribourg s'acquitte de la même participation que toutes les autres communes, à savoir CHF 32.50/habitant.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Syndique ordonne le vote à mains levées :

- **A l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée approuve la modification des statuts de Coriolis Infrastructures.**

9 DIVERS

Mme la Syndique aimerait faire part de quelques commentaires sur certains dossiers.

"Evolution du PAL en cours de révision :

Comme vous le savez, la première enquête publique a eu lieu le 20 mars 2015, avec 22 oppositions et remarques.

Rappel des procédures

20 mars 2015	Enquête publique ➤ 22 oppositions et remarques
4 septembre 2015	Enquête publique (Secteur Pont du Tiguellet) ➤ aucune opposition
22 janvier 2016	Enquête publique complémentaire (EPC) ➤ 11 oppositions et remarques
Mars - novembre 2016	Séances de conciliation, négociations, levées d'oppositions ➤ 4 oppositions maintenues, toutes issues de l'enquête publique complémentaire : M. Gashi, Sapco, TPF et Unigaz

Travaux en cours

Avril 2016 - janvier 2017
Adaptations du PAL, selon traitement des oppositions

Suite des travaux

Mme la Syndique informe que ce souci est également partagé par le Conseil communal. La construction du Pont du Tiguellet ne va pas simplifier les choses. Des demandes ont été entreprises afin de mettre cette route à 60 km/h, ce qui n'a à ce jour pas été accepté. A relever que la Commune de Corminboeuf partage également ce souci.

Pour plusieurs dossiers d'aménagement et de mobilité notamment, il a été décidé d'attendre la nouvelle répartition des directions du Conseil d'Etat afin de réactiver certains d'entre eux.

M. Daniel Chassot, Tiguellet souhaite savoir ce qu'il en est des barrières installées cet été et très rapidement endommagées à la route du Château-d'Affry. Les voitures ont pris l'habitude d'emprunter cette route.

Mme la Syndique confirme que le Conseil communal suit ce dossier. A titre personnel, elle constate également quotidiennement que cette route est très fréquentée.

M. Schuwey informe que le dossier pour la légalisation de ces barrières est actuellement en cours auprès du Service des ponts et chaussées. Il rappelle toutefois qu'en théorie, des signaux d'interdiction sont déjà installés et qu'il ne devrait pas être nécessaire d'ajouter des obstacles physiques. L'ACoPol effectue des rondes régulières pour amender les usagers.

Mme la Syndique profite de cette intervention pour demander officiellement à M. Schuwey d'intervenir rapidement auprès du Service des ponts et chaussées. Quand les informations ne viennent pas à nous, il faut aller les chercher.

Avant de passer au moment agréable de l'apéritif, Mme la Syndique souhaite encore adresser quelques mots.

"Remerciements à mes collègues pour leur engagement et surtout pour le soutien et la précieuse collaboration qu'ils apportent dans la gestion des dossiers communaux.

Remerciements au personnel communal (Administration, Edilité, Conciergerie, Ecole, Bibliothèque, Déchetterie), qui œuvre jour après jour pour le bien-être et le confort de nos concitoyens !

Remerciements au public, vous qui venez nombreux à nos réunions et qui avez participé très nombreux à nos débats, lundi 5 décembre dernier mais également ce soir.

Votre attention et votre confiance exprimée par votre présence ce soir mais également par votre participation citoyenne lors des votes nous réconfortent et nous motivent ! Soyez-en sincèrement remerciés !"

Mme la Syndique fait également part d'une petite nouveauté :

"Givisiez a aussi ses Champions !

La vie d'une commune est fort heureusement empreinte de bons moments, de belles réussites et de grands bonheurs.

Le Conseil communal souhaite apporter un signe de reconnaissance à l'adresse des citoyennes et des citoyens qui confortent la renommée de Givisiez bien au-delà de nos frontières communales et cantonales en remportant la première place d'une compétition sportive ou une distinction honorifique.

P'tit Givi, initiateur de nombreuses bonnes idées dans notre commune, comme chacun le sait, se fait le messenger de ce souhait en offrant des fleurs aux personnes méritantes de la Commune.

Cette nouvelle page d'information sera disponible dès demain sur notre site internet et affichée au pilier public.

Il vous appartient, chères citoyennes et chers citoyens, d'alimenter cette page en nous annonçant les exploits de vos proches, ou les vôtres bien sûr. Quelques critères sont d'ores et déjà posés pour définir les exploits qui seront retenus par le Conseil communal.

Nous sommes conscients que le risque existe d'oublier un fait digne d'être mentionné. Mais ce risque est minime et ne justifie pas de renoncer à faire état des mérites de notre population.

Ce soir, je souhaite tout spécialement mentionner et féliciter :

- Monsieur Grégoire Ramuz

- Lors de la remise des prix des "Best of Swiss Apps" à Zürich, le 16 novembre dernier, M. Ramuz a été le lauréat de la catégorie innovation avec l'application Houston (un système de communication entre bus TPF sur smartphone) qu'il a développé pour les TPF ;
- un deuxième prix, distinction argent, lui a également été remis ce même soir, toujours dans la catégorie innovation, pour l'application plus

connue Fairtiq à laquelle il a collaboré,
toujours pour les TPF.

- le SHC Givisiez, qui a remporté le titre de Vice-
champion suisse de Skater hockey.

Bravo à chacun et merci de mettre votre talent, qu'il
soit musculaire ou cérébral, au service d'autrui et
donc aussi de notre population."

Au terme de cette Assemblée, Mme la Syndique clôt la
séance en ces mots :

"A toutes et à tous je souhaite adresser, en mon nom
personnel et au nom du Conseil communal, des vœux de
belles fêtes de fin d'année !

Que la joie et la lumière animent ces moments de paix
et de bonheur, dans vos foyers mais surtout dans vos
cœurs.

Je vous remercie de votre attention et vous invite à
partager un moment convivial autour d'une boisson
revigorante."

L'Assemblée applaudit.

La séance est levée à 21h25.

La Secrétaire :

La Syndique :

Ariane Menoud

Suzanne Schwegler